

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	UN AN... . . 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

1^{er} Mai. — La manifestation internationale, annoncée, pour le 1^{er} Mai, donne lieu, à Paris, à un déploiement considérable de troupes. On n'a à signaler aucun désordre sérieux, à Paris ni dans les départements, à cette occasion.

— Les chauffeurs de la Compagnie du gaz de Paris, se mettent en grève.

— Installation du Préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

2 Mai. — Une grève importante éclate à Roubaix et à Tourcoing.

— Les nouvelles de Berlin annoncent qu'aucun trouble ne s'est produit en Allemagne le 1^{er} Mai.

— A Barcelone la manifestation a pris un caractère assez inquiétant.

— Mort du général Gresley, sénateur ancien ministre de la guerre.

— Arrestation de deux espions allemands à Belfort.

3 Mai — Les grèves de Roubaix et de Tourcoing prennent un développement considérable. Tourcoing compte à lui seul vingt à vingt-cinq mille grévistes.

— Plusieurs grèves sont signalées à Lens, à Bessèges, à Nîmes, à Commeny, à Vesoul et à Bar-le-Duc.

— Les troubles de Madrid et de Barcelone continuent avec une certaine violence.

— Fuite du maire de Metz laissant un passif de plusieurs centaines de mille francs.

— Un crime affreux est découvert à Saint-Julien-de-Maumont : (Corrèze) trois cadavres d'enfants nouveaux-nés coupés en morceaux, trouvés dans une barrique.

— Un contrebandier, sorti dans la journée de la prison d'Annecy, tue son père et son oncle à coup de couteau et blesse grièvement son frère.

— Avenue Millaud, à Paris, le nommé Baptiste Lemonnier, 22 ans, ouvrier imprimeur, assassine son ancienne maîtresse âgée de 48 ans, à la suite d'une scène de jalousie.

4 Mai. — Election à Paris, du Conseil municipal et du Conseil général de la Seine.

Le résultat définitif se décompose ainsi :

63 républicains, dont 8 membres du parti ouvrier et, 2 blanquistes

2 Boulangistes.
 13 Conservateurs.
 2 Membres de l'union libérale.
 -- Election législative à Périgueux (Dordogne) en remplacement de M. Meilhodon, bonapartiste invalidé.
 M. Chavoix, républicain est élu.
 -- La manifestation annoncée pour le 4 Mai à Londres, ne donne lieu à aucun désordre.
 5 Mai — Ouverture de la session parlementaire au palais Bourbon.
 -- La commission d'études du canal de Panama remet son rapport à M. Achille Monchicourt, liquidateur de la compagnie du canal inter-océanique.
 -- Première audience, de l'affaire de la société des métaux et du comptoir d'escompte.
 -- Exécution capitale à Blois de l'assassin Aubert.
 -- Abordage dans le port du Havre du steamer anglais *Lady-Armstrong*, venant de Bombay et du steamer la *Ville-de-Honfleur* qui est coulé.
 -- Une femme d'Evreux, âgée de 26 ans, est assassinée par un mendiant a qui elle avait refusé l'aumône.
 6 Mai — Interpellation à la chambre sur les faits qui se sont produits au conseil municipal de Paris à l'occasion du dernier emprunt. La Chambre approuve les déclarations du Ministre de l'Intérieur.
 -- Le général de Miribel, commandant en chef du 6^e corps d'armée, est nommé au poste de chef d'État-Major général au Ministère de la Guerre.
 -- L'empereur d'Allemagne ouvre en personne la session du Parlement allemand.
 -- Fête anniversaire de l'ouverture de l'exposition, à l'Hôtel Continental.
 7 Mai — Les ouvriers de plusieurs

verreries des environs de Paris se mettent en grève.
 -- Assassinat à Rouen de M. Dubuc propriétaire d'un café, derrière le théâtre des arts.
 -- Incendie à Montréal, d'un asile d'aliénés. Plus de cent femmes sont brûlées vives.
 -- Incendie près de New-York, de la fabrique de machines à coudre Singer. Les dégâts dépassent un million de dollars. 3, 000 ouvriers sont sans travail.
 8 Mai — Grave conflit entre M. Christophle gouverneur du crédit Foncier et M. Lévêque sous-gouverneur de cet établissement.
 La démission de M. Lévêque donne lieu à une interpellation à la Chambre.
 Le général Jamont est nommé commandant en chef du 6^e corps d'armée.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

En raison de la fête de l'Ascension, le marché de Dammartin aura lieu mercredi 14 mai.
 -- Dimanche à 2 heures, réunion de la Société d'Horticulture du canton de Dammartin.

ROUVRES

Un accident fâcheux est arrivé vendredi soir au sieur Van Olan, employé chez M. Vibert, marchand de bois à Ver. En descendant de sa voiture, il s'est accroché le pied dans le crochet de la chaîne d'arrêt, et est tombé si malheureusement, qu'il s'est cassé la jambe. Conduit à Dammartin, les docteurs Beuve lui ont prodigué des soins empressés et l'ont mis en état d'être reconduit à son domicile. à Ver.

MONTGÉ

Dans sa dernière réunion, le conseil d'administration de la Société de secours mutuels de Montgé a publié le compte rendu des opérations pendant l'année 1889.

Le nombre des membres honoraires, au 31 décembre 1889, était de..... 23
 celui des membres participants de..... 93
 Total... 116

Le total des dépenses a été, pour la même année, de..... fr. 955 25
 celui des recettes de..... 1,441 55

Différence en caisse, au 31 décembre 1889..... fr. 486 30

L'actif de la Société se compose :
 1^o d'une somme de fr. 10,689-52, placés à la Caisse des dépôts et consignations ; 2^o d'un fonds de retraite de fr. 9,483-21, dont 6,768 francs servent à assurer une pension de retraite à 8 sociétaires.

JUILLY

Nous avons la satisfaction d'apprendre que le fils de l'honorable instituteur de Juilly, M. Doury, admis cette année à l'École supérieure de guerre, entre à l'école militaire avec le N^o 26. Nous sommes heureux, de constater ce brillant succès et d'adresser nos félicitations au lieutenant Doury.

VILLENEUVE

Une agression a eu lieu mercredi dernier, vers neuf heures du soir, sur la route de Paris, entre le Mesnil-Amelot et Villeneuve : Le nommé Jean Bouillot, charretier chez M. Emile Nondin, cultivateur à Dammartin, prétend avoir été menacé et frappé à coups de fouet, par le sieur Gény, qui

conduisait la voiture de M. Renard, cultivateur à Dammartin.

Une enquête est ouverte à ce sujet par la gendarmerie.

MONTAGNY

Le tribunal correctionnel de Senlis vient de condamner à être interné dans une maison de correction jusqu'à sa vingtième année, la nommée Léa-Marie-Ernestine Bocquet, âgée de 15 ans, qui dans la nuit du 31 Janvier dernier a accouché clandestinement d'un enfant qu'elle a fait disparaître en le cachant d'abord dans un hangard voisin, puis en l'enterrant elle-même dans la cour de la maison de ses parents.

THIERS

On écrit au *Journal de Senlis* :

Le 2 mai, vers neuf heures et demie du soir, un incendie a éclaté à Thiers, dans le grenier à fourrage du sieur Leclerc (Elair), cultivateur. Le premier étage, le grenier et la toiture de la maison dudit sieur Leclerc ont été la proie des flammes. Le rez-de-chaussée seul a pu être garanti. Une maison en ruines, appartenant aux héritiers Fleury, de Senlis, et dont une partie était convertie en bergerie par le sieur Dameron (Joseph-Hippolyte), aubergiste, a été également réduite en cendres.

Au premier signal, les pompiers sont accourus sur les lieux. La pompe de Pontarmé y a suivi de près celle de Thiers, mais la part du feu était faite. Tous les efforts des pompiers ont dû tendre à noyer le foyer de l'incendie et à préserver les habitations voisines, ce à quoi ils sont heureusement parvenus. Les pertes s'élèvent pour le sieur Leclerc, à qui il n'est resté de linge et d'effets juste ce qu'il avait sur le dos, à la somme de 3.820 francs, couvertes

par une assurance à la Compagnie *La Mutuelle*. Le sieur Dameron éprouve, de son côté, une perte de 100 fr. non assurée.

MONTHYON

Le nommé Joseph Pilloud, âgé d'environ 40 ans, a été attaqué dans la nuit de Dimanche à Lundi par plusieurs individus. Voici d'après *l'Écho de la Brie*, dans quelles circonstances les faits se sont passés.

Pilloud avait passé la soirée de Dimanche chez M. Parain, aubergiste à Monthyon, en compagnie de plusieurs camarades.

Il en sortit vers dix heures du soir.

« En passant par la rue Thiers, déclare Pilloud, j'ai été accosté par plusieurs individus, et, sans aucune provocation de ma part, j'ai reçu des pierres, dont une m'a fait une grave blessure à la tête. »

En effet, M. Henne, médecin légiste, a délivré un certificat qui donne foi aux déclarations de Pilloud.

Quoique étranger au pays, Pilloud a pu donner les noms de deux de ses agresseurs. Ce sont les nommés Mathieu et Claret, demeurant à Monthyon.

L'enquête commencée suit son cours et si la dénonciation faite par Pilloud contre les individus ci-dessus désignés est exacte, la police correctionnelle en verra prochainement le dénouement.

MARCHÉ DU 8 MAI 1890

Dammartin

Pain	0 fr. 35 le kil
Beurre.	3 fr. 20 »
Œufs	6 fr. 75 le 100

Claye

Pain	0 fr. 33 le kil.
Beurre.	3 fr. 50 »
Œufs	6 fr. 00 le 100

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DAMMARTIN

VINCENT (Alphonse), 44 ans, vannier, demeurant à Brégy (Oise); défaut de guide; 1 fr. d'amende et frais.

AURRY (Henry-Alfred), cultivateur, à Saint-Mard, ivresse; 1 fr. d'amende et frais.

RIBER (Pierre), 40 ans, vacher, sans domicile fixe, ivresse, défaut; 1 franc d'amende et frais.

NANTEUIL

SCUTIER (César), 36 ans, manouvrier à Loisy; 1 fr. d'amende, pour passage à pied sur terre ensemencée.

CHÉRON (Antoine), 30 ans, charretier, demeurant à Chevreuille; 6 fr. d'amende, pour passage avec chevaux sur terrain préparé pour être ensemencé.

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

CHABANNES ET L'ARGENTIER JACQUES CŒUR VI

Antoine de Chabannes accorda cependant à Jacques Cœur, comme une grâce particulière, un délai de deux mois pour rassembler les pièces à l'aide desquelles il prétendait se justifier des accusations portées contre lui, mais on le priva des moyens de se les procurer. Pendant ce temps, on rassembla contre l'infortuné argentier, les dépositions de nombreux témoins choisis parmi ses anciens commis infidèles, ses ennemis italiens et autres gens de mauvaise foi que les prétendus juges recherchèrent à grands frais.

L'évêque de Poitiers tenta sans succès d'arracher Jacques Cœur des mains de ses bourreaux, et usa de toute son autorité pour qu'il fut livré à la justice

ecclésiastique, en qualité de clerc tonsuré. L'archevêque de Bourges ne fut pas plus heureux dans ses nombreuses démarches et ne put obtenir que la permission de porter quelques consolations à son malheureux père.

Jacques Cœur était prisonnier depuis quatorze mois, lorsque ses juges fatigués de sa fermeté et de la persistance avec laquelle il déclarait son innocence résolurent d'en finir par un coup décisif.

Le 23 Mars, veille des Rameaux, le fondateur du commerce maritime de la France, celui qui par sa générosité avait puissamment contribué à la délivrer des Anglais, celui enfin dont le seul crime était d'avoir su, par son intelligence, se créer une brillante fortune qui avait servi à soulager des ingrats devenus ensuite ses bourreaux, était en leur présence dépouillé de ses vêtements, lié fortement, puis soumis à des tortures si violentes qu'il dut demander grâce en promettant de déclarer ce qu'on exigerait de lui.

Peu de temps après cette scène barbare, Jacques Cœur fut conduit du château de Lusignan à celui de Mailé, puis à celui de Tours et enfin à celui de Poitiers. Pendant ce temps, le roi était revenu à Lusignan où il demanda à ce que toutes les pièces du procès lui fussent remises afin qu'il en fit l'examen.

La rédaction de cette procédure était entièrement à la charge de l'accusé, et on avait de plus fait disparaître du dossier les pièces les plus importantes pour sa justification.

Le roi qui avait recommandé en nommant les juges de son ancien ministre, qu'ils eussent à n'agir à son égard qu'avec la plus grande justice et selon les lois, n'éprouva pas le moindre soupçon sur les manœuvres qui avaient été employées dans cette affaire, et con-

vaincu de la culpabilité de Jacques Cœur il ordonna (29 Mai 1453) au chancelier de France, Guillaume Juvénal des Ursins de prononcer l'arrêt qui le reconnaissait coupable de tous les crimes qui lui étaient imputés. Cet arrêt lui faisait remise de la peine de mort en raison des services qu'il avait rendus au roi, mais il le condamnait : au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous ses biens; à payer, en plus, la somme de 400,000 écus d'or; à faire amende honorable en place publique, à genoux sans chaperon et sans ceinture, tenant à sa main une torche ardente de dix livres de cire. — E. L. (*A suivre.*)

LES RUES DE DAMMARTIN

(Suite)

RUE DU SAUVAGE. — Le nom de cette rue est tiré de l'enseigne d'une ancienne hôtellerie qui était située au carrefour du même nom (1673). Cette hôtellerie existait encore en 1706.

La rue du Sauvage a remplacé la rue de la Porte-au-Pain, depuis l'endroit où elle a été traversée par la Rue Neuve jusqu'à la rue des Vieilles-Boucheries.

RUE DE LA PORTE-AU-PAIN et non rue de l'Apport-au-Pain, comme on dit dans certaines localités ou rue Portepin, comme on l'appelle encore le plus souvent à Dammartin.

Cette rue a été ainsi appelée parce qu'autrefois, elle donnait accès au four banal, dit « four Saint-Leu » et aboutissait à une des portes du bourg qui, pour la même cause reçut le nom de *Porte-au-Pain*. Elle est citée sous le nom de rue de la *Porte-au-Pain* dans tous les anciens actes des XVII^e et XVIII^e siècles où il est question de cette rue. Elle allait de la place du Bourg à la rue des Vieilles Boucheries; actuellement

elle n'a plus qu'une étendue très restreinte, de la place du Bourg à la Grande-Rue.

RUELLE RIGAUDIN. — La rue Rigauldin, ainsi dénommée dans un acte de l'année 1653, allait de la rue de la Porte-au-Pain au château.

Ce n'est plus actuellement qu'une ruelle qui conduit de la place du Sauvage aux promenades du château.

RUE DES VIEILLES-BOUCHERIES était également appelée *rue des Sablons* il y a un siècle. Elle prenait naissance au bas du talus du château et aboutissait à la Porte-au-Pain, aux remparts de la Haute-Motte.

RUELLE BECQUET OU BERGUET, autrement dite *rue du vieil Jeu-de-Panne* en 1673.

Cette ruelle où se trouvaient quelques habitations en 1626 a disparu au siècle dernier, lors du percement de la Grande-Rue. Elle partait du château, non loin de la ruelle Rigauldin et se dirigeait vers la rue des Vieilles-Boucheries, pour aller aboutir à la rue des Blossiers.

RUELLE DU COLOMBIER. — Cette ruelle qui va de la rue de Meaux à la Grande-rue, se prolongeait anciennement jusqu'au château. Elle partait avant le percement de la Grande-rue le nom de *ruelle des Blossiers*.
E. L.

NOTICE HISTORIQUE

Famille de Saint-Maard, Saint-Mard,
Saint-Mars & Saint-Marc.

(NORMANDIE ET ÎLE-DE-FRANCE)

Le 8 Juin 1311, et le mercredi après la Trinité, un arrêt du parlement de Paris, renvoyait devant le bailli de Senlis, la connaissance d'un procès entre les habitants de Saint-Félix (Oise), et Lancelot de Saint-Mard, chevalier, lequel réclamait du chef de sa femme,

le droit d'exiger une once d'or de chaque habitant de Saint-Félix, de servile condition, lors de son affranchissement. — Pontoise-(3886), *Olim*, IV FOL. 192, V°.

On trouve encore, à la fin du XIII^e siècle.

— Renault de Saint-Mart, chevalier qui accompagne Saint-Louis à la croisade de 1269, comme *chevalier de l'Hostel-du-Roy* pour le voyage de Thunes (Tunis). — V. *Recueil des Historiens des gaules et de la France*, T. XXII, P. 307)

— Renier de Saint-Maard chevalier, était bailli de Troyes et de Provins (1276-1277), d'après le nobiliaire du baillage de Provins de l'abbé Ythier, doyen de Saint-Quiriac de Provins.

« Le jeudi 6 septembre 1303, Jehan de Saint-Mars, Hue de la Noeville, Jehannin de Viteri, Jehan de Mutigny, Thumas de Couvrot, Guyot de Mutigny et Jehanes Lescuyer de Viteri, écuyers faisant la guerre pour le roi de France, reçoivent à Arras, de maître Guillaume Chantor de Nully et Jeffroy Cocatris, 52 livres chacun sur leurs gages de Flandres. » (Quittance sur parchemin, avec sceau.)

— En « la premeraine semaine de march de l'an MCCCVI » il est question de l'héritage de Colart de Saint-March, dans une charte d'obligation passée à Tournay.

Dans les premières années du XIV^e siècle, une branche de la famille de Saint-Marc habitait Reims où elle avait droit de bourgeoisie.

Vers l'an 1300, il y eut procès entre Jean de Saint-Mars, écuyer, et les religieuses de l'ancienne abbaye de Saint Remy, au sujet du droit d'épave à percevoir en la ville et terroir de Chéry-lès-Bisseuil. (*Archives de la ville de Reims.*)

Dans l'ouvrage de Pierre Valin sur les *Archives administratives de la Ville de Reims*, on trouve cités, de 1309 à 1350 : — Garnier et Bridoul de Saint-Marc, père et fils (1309). — Jesson de Saint-Marc, clerc (1323). — Jehan de Saint-Marc (1323-1348). Perrart de Saint-Marc (1328). — Guiot de Saint-Marc (1329-1349). — Henrys de Saint-Mard, échevin (1313-1333).

S. M.

ALPHONSE KARR

Un matin, Alphonse Karr se rendait au cercle Visconti.

Un petit gamin, comme nous en voyons tant à Paris, s'approcha de l'auteur des *Guêpes* et lui dit :

Monsieur le baron, donnez-moi deux sous.

L'ami de Gatayes murmura :

— Veux-tu bien t'en aller, galopin !

Le gavroche continua ses litanies :

— Monsieur le comte, donnez-moi deux sous !

— Monsieur le marquis, donnez-moi deux sous.

— Monsieur le duc, donnez-moi deux sous.

— Monsieur le prince, donnez-moi deux sous.

Las d'être poursuivi avec un tel acharnement, Alphonse Karr lui jeta deux sous — pour s'en débarrasser.

— Merci, monsieur Alphonse Karr ! Vos myosotis sont-ils en fleurs ? s'écria le gamin en s'éloignant aussitôt

UNE PRÉCAUTION INUTILE

Aux environs de Belfort, en Irlande, se trouvaient les ruines intéressantes d'un vieux castel. Un archéologue s'était mis en tête de protéger ces

ruines aussi bien contre les atteintes des vents et de l'air que contre le vandalisme de certains promeneurs ; il fit donc construire à ses frais un mur d'enceinte. Il s'entendit à ce sujet avec un maçon du village, et le mur fut élevé en fort peu de temps. Seulement, lorsque l'archéologue alla constater l'achèvement du travail, les chères ruines avaient complètement disparu : le maçon s'était servi des pierres de l'ancien édifice pour construire le mur. On comprend la désolation de l'archéologue.

MOTS CARRÉS

Nous devinez-vous ? Nous en avons l'espoir :
Me nouer le matin et me dénouer le soir.
C'est l'œuvre d'une main qui souvent est char-

| mante.

Mon second, volatil, s'exhale de la plante.

Un académicien qui fut prédicateur.

A Rome, celui-ci est devenu prêtreur.

La Gazette à la main, vous faites mon cinquiè-

| me.

A l'ouvrage, Messieurs, déchiffrez ce problème
E.M.

Le mot du dernier Logogriphe est **LION** avec lequel on fait **lin, loi, on.**



Chez l'épicier du coin :

— Voulez-vous me donner un demi-kilo de sucre, s'il vous plaît ?

Le garçon sert le sucre demandé et avec son plus gracieux sourire :

— Et avec cela ?

— Avec cela je sucrerai mon café.

* *

— Moi, disait hier M^{lle} Rapineau devant quelques amis de la maison, je ne me lave jamais les dents parce que ça les déchausse.

— Mais, à ce compte, mademoiselle reprit quelqu'un, il ne faudrait jamais se laver les pieds non plus... ça les déchausse bien davantage.

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX
DE DÉMOLITIONS

Armand MALLET

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, (S-&M).

*Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées
Parquets chêne et sapin,
Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux
en grès et autres etc.*

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES
SONT VENDUS A TRÈS BON MARCHÉ

GLACE A BON MARCHÉ

Tous les visiteurs de l'Exposition
Universelle ont pu apprécier les ad-
mirables machines à fabriquer la Gla-
ce.

Après bien des recherches, je suis
parvenu à réduire ces modèles afin de
les mettre à la portée de toutes les
bourses, appareils qui produisent des
résultats identiques et que la glace en
blocs très durs ne revient pas à plus
de 5 centimes le kilog.

Prix des Appareils

N° 1 produisant 500 gr. de glace	20 fr
2 — 2 kil.	30 »
3 — 5 —	50 »
4 — 10 —	100 »
5 — 25 —	200 »

Produit spécial d'une durée illimitée
3 francs le kilog.

Envoi en gare la plus rapprochée, contre un
mandat-poste adressé à

POUJOLAT, 33 rue d'Avron (Paris)

PAPETERIE E. LEMARIÉ

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

en

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages

Format In 12

Vendue au profit de la souscription
du monument à élever à la mémoire
de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Franco 25 cent. par la poste.

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Notice sur POMPONNE-LÈS-LAGNY, par
l'abbé Richard.

1 vol. In-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des
lapins, par Valadon et Zurcher.

1 vol. In-12 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, conte-
nant toutes les notions de droit et tous
les modèles d'actes dont on a besoin
pour gérer ses affaires, par Durand de
Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES,
DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE
MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

DICTIONNAIRE PORTATIF DES COMMUNES
DE FRANCE, DE L'ALGÉRIE ET DES AUTRES
COLONIES FRANÇAISES; par Gindre de
Nancy.

1 fort volume in-32, de 784 pages,
relié toile. 4 fr. 50

LE SECRÉTAIRE UNIVERSEL, modèles
de lettres sur toutes sortes de sujets;
modèles d'actes sous seing privé, avec
des instructions détaillées sur ces ac-
tes, etc.

1 fort volume in-12 2 fr.